

## Discours de Rui Patrício sur l'accord commercial entre le Portugal et la CEE (Bruxelles, 22 juillet 1972)

**Légende:** Le 22 juillet 1972, à l'occasion de la signature à Bruxelles de l'Accord commercial entre le Portugal et la Communauté économique européenne (CEE), Rui Patrício, ministre portugais des Affaires étrangères, prononce un discours dans lequel il insiste notamment sur la nécessité d'approfondir les relations et d'élargir les domaines de coopération entre le Portugal et les Communautés européennes.

**Source:** Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Fonds CEE et CEEA, CM2. CM2 1972. Dossier concernant les accords entre la CEE et les États de l'AELE non candidats de l'adhésion (Autriche, Islande, Portugal, Suède, Suisse). Signés le 22.07.1972, CM2/1972-1622.

**Copyright:** (c) Union européenne

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/discours\\_de\\_rui\\_patricio\\_sur\\_l\\_accord\\_commercial\\_entre\\_le\\_portugal\\_et\\_la\\_cee\\_bruelles\\_22\\_juillet\\_1972-fr-e872e981-f370-4fbc-a1ca-df383fa2d8a3.html](http://www.cvce.eu/obj/discours_de_rui_patricio_sur_l_accord_commercial_entre_le_portugal_et_la_cee_bruelles_22_juillet_1972-fr-e872e981-f370-4fbc-a1ca-df383fa2d8a3.html)

**Date de dernière mise à jour:** 16/03/2015

## Discours de Rui Patrício sur l'accord commercial entre le Portugal et la CEE (Bruxelles, 22 juillet 1972)

Excellences, Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un honneur de représenter mon Gouvernement à cette cérémonie.

Les négociations que nous avons menées avec les Communautés ont permis d'aboutir aux accords qui viennent d'être signés. Le Gouvernement portugais est pleinement conscient de l'importance de ces actes et de leur signification.

J'ai clairement indiqué le 24 novembre 1970, à l'occasion de l'ouverture de nos contacts, que le Portugal était disposé à aller, dans ses rapports avec les Communautés, aussi loin que possible. Les résultats sont maintenant là, qui permettent d'affirmer qu'on a franchi une étape importante dans la voie du grand dessein qui est celui de nous tous, c'est-à-dire de créer des liens plus étroits entre les pays de l'Europe occidentale. Nous sommes vraiment attachés au succès de cette entreprise, ambitieuse mais nécessaire, et je crois pouvoir dire que nous voulons tous qu'elle s'étende à des domaines de plus en plus vastes. Ce que nous faisons en ce moment ne serait donc qu'un pas, nécessaire et essentiel, dans ce sens.

Nous voyons aujourd'hui en face de nous la réalisation de ce à quoi nous tenions depuis longtemps. En effet, nous venons, tous ensemble, d'établir, selon des modalités que les circonstances ont rendues nécessaires, et en nous basant sur la grande réalité que sont les Communautés, un très vaste espace européen en ce qui concerne les échanges de produits industriels, ce qui représente un pas extrêmement important sur la voie de l'intégration de l'Europe. Le fonctionnement du libre-échange qui va être établi selon nos accords permettra, j'en suis sûr, de montrer que nous avons raison quand nous affirmions notre volonté de nous rassembler dans un système unique et efficace. L'expérience des dernières années nous a préparés pour la tâche que nous avons devant nous.

Et, dans cet esprit d'initiative et de progrès, je crois devoir faire mention du désir qui est le nôtre et sur lequel nous insisterons toujours, de voir notre coopération s'élargir encore dans des domaines qui sont essentiels pour le Portugal. Tout au long des négociations, nous avons souligné le poids de notre agriculture dans le commerce extérieur portugais et l'importance pour le Portugal que le principe de ne pas reculer dans le degré de libéralisation des échanges déjà atteint en Europe soit respecté. Je suis fermement convaincu que la marche du temps et l'expérience acquise nous permettront, à l'heure venue, de faire en sorte que certains besoins de l'économie portugaise et certaines disparités de développement, notamment en ce qui concerne la technologie, puissent être considérés en des termes qui satisfassent aussi bien l'intérêt de mon pays que l'intérêt des Communautés.

Je ne manquerai pas, en ce moment, de souligner que beaucoup de dispositions des accords faciliteront considérablement l'indispensable progrès de l'industrialisation de mon pays. D'autre part l'admission du caractère évolutif de l'accord avec la C.E.E. permet d'espérer que l'objectif de créer une Europe vraiment solidaire sera atteint pour le bien des uns et des autres dans les années à venir.

C'est pour moi un agréable devoir d'affirmer ici combien nous avons été sensibles aux efforts faits par tous les Gouvernements et par les organes et services des Communautés pour rendre possibles les accords auxquels nous sommes arrivés. La compétence exceptionnelle et l'infatigable patience des hommes à qui il appartenait la mission de négocier ou celle de définir les termes des solutions de compromis méritent bien l'hommage que j'ai la grande satisfaction de leur rendre.

En signant les documents qui nous lient aux Communautés et qui marquent la fin de nos négociations, je tiens à réaffirmer la ferme intention du Portugal de participer à la grande œuvre entreprise par les Communautés et notre profonde conviction que l'ensemble des accords que nous venons de signer aujourd'hui constitue un échelon très important dans la poursuite de nos efforts pour le renforcement de notre continent et le progrès de nos peuples.